



reception travaux-malfacons-surfacturations

Par NINA17, le 12/03/2012 à 16:21

BONJOUR;

(nous avons 77 et 84 ans; ALD)épuisés par son chantage et mauvaise fois;
suite a une **rénovation** intérieure qui a durée 14 mois au lieu de 5;(pas un ccmi)
nous avons initié et payé un Expert pour faire le PV de réception; plusieurs malfaçons mineures(DTU) et et sur-facturations pour travaux qui font partis du contrat ferme et définitif;avoir manquants, erreur de calculs, ...

2 jours avant la fin des 30 jours alloués par le PV, le MO-constructeur,veut son menuisier à 08 hrs; sans notre accord préalable et surtout **et REFUS DE NOUS DIRE pour quels travaux et la durée de l'intervention**;- on refuse par tel et email:

Nous venons de recevoir LRAR disant que nous avons refusé plusieurs RDV **il ment**;et que nous refusons les réparations;

Notre expert nous dit de voir un avocat et ne répond pas à nos appels tel, ni email: [s]nous préférons avoir un arrangement a l'amiable; [/s]

il y a Aussi des malfaçons ou désordres par ses sous traitants ; élec, peinture, plomberie; personne ne s'est manifesté;

le constructeur n a pas donné dans les 30 jours demandés dans PV -mémoire définitif des travaux; aucune n a jamais été faite;

IL ne reconnait pas ses tords, ni malfaçons;ni le faits qu il nous doit des avoir pour travaux non réalisés ou oubliés;

AVONS NOUS FAIT ERREUR DE I empêcher d entrer ?

Que devons nous faire maintenant?

GRAND MERCI POUR TOUTE AIDE QUE VOUS POUVEZ NOUS DONNER